



Programme AVOT OUBANIM

Parachat 'Ékev 5783



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux



Chapitre 8, verset 3

Ce *Passouk* dit : "Car ce n'est pas sur le pain uniquement que l'homme vit. Car c'est sur tout **ce qui sort de la bouche d'Hachem** que vit l'homme."

Le *Arizal* demande : "Comment la *Néchama* (l'âme) est-elle nourrie par ce que l'homme mange, alors qu'elle est **entièrement spirituelle** et que les aliments sont matériels ?"

La réponse est formidable.

Tout ce qu'il y a dans le monde ne peut exister que grâce à la **force de la parole d'Hachem** lors de la Création du monde (comme l'indiquent le *Passouk* qui dit : "C'est par la parole d'Hachem que les cieux ont été créés", et la *Michna* qui dit : "Par dix paroles, le monde a été créé").

Chaque élément sur terre contient la parole d'Hachem, qui lui a permis d'être créé et qui lui

permet de continuer à exister.

Les aliments contiennent donc aussi la parole d'Hachem. Et c'est celle-ci qui nourrit la *Néchama*.

Lorsqu'un Juif dit une *Brakha* sur un aliment, la **force spirituelle** que ce dernier contient se réveille ; et lorsqu'il mange l'aliment, il mange aussi la force spirituelle qui s'y trouve.

Le *Passouk* mentionné plus haut rappelle cette idée, selon laquelle les aliments ne sont pas seulement constitués de matériel qui nourrit le corps. Ils contiennent aussi du spirituel, qui **nourrit la Néchama**.



HALAKHA

En introduction, il nous faut citer ce qui est écrit dans le *Sidour* du *Ya'abets* : "Si nous n'avions entre nos mains que la faute de ne pas nous endeuiller suffisamment sur Jérusalem, cela expliquerait déjà la longueur de notre exil. Car ce deuil est **complètement sorti de notre cœur**. En étant plongé dans les pays qui ne sont pas à nous, nous avons oublié Jérusalem, et **son souvenir ne monte pas dans nos cœurs**." Et il conclut : "Toute personne qui aime la vérité reconnaîtra la justesse de ces paroles, telle que l'expérience nous l'a montrée."

La *Guémara* (*Baba Batra* p.60) nous raconte que, suite à la destruction du deuxième *Beth Hamikdach*, de nombreux Juifs pieux ont décidé de **ne plus jamais manger de viande**, et de **s'abstenir de vin**.

Rabbi Yéhochoua' leur a dit : "Mes enfants, pourquoi ne mangez-vous pas de viande, et ne buvez-vous pas de vin ?" Ils lui ont répondu : "Comment pouvons-nous manger de la viande que l'on approchait sur le *Mizbéa'h*, alors qu'il n'y a plus la possibilité de faire les *Korbanot* (sacrifices) ? Comment pouvons-nous boire du vin, avec lequel on faisait les libations sur le *Mizbéa'h*, alors que tout cela est fini ?"

Il leur a répondu : "S'il en est ainsi, **ne mangez pas non plus de pain**, puisque les offrandes de farine sont aussi annulées !" Ils ont accepté, en se disant qu'ils se contenteraient de fruits.

Il leur a dit : "Mais **même les fruits**, vous ne pouvez plus manger, puisque les *Bikourim* (prémices) ne peuvent plus être amenés au *Beth Hamikdach* !" Ils ont dit : "Soit. Alors nous nous contenterons de manger les autres fruits. Ceux qui n'étaient pas offerts en prémices."

Il leur a dit : "Mais de l'eau non plus, **vous ne pouvez plus boire**, car les libations d'eau, aussi, ont cessé !" A ce moment-là, ils se sont tus.

Il leur a dit : "Mes enfants, venez. Vous dire de ne pas du tout vous endeuiller, ce n'est pas possible. Bien sûr qu'il faut prendre le deuil sur Jérusalem ! Mais vous endeuiller outre mesure, c'est aussi impossible. Car on ne peut décréter un décret sur la communauté que si la plupart de celle-ci peut le supporter. C'est pourquoi, faites ce que les *Hakhamim* ont indiqué :

- **laisser un carré sans peinture** lorsqu'on repeint sa maison ;

- laisser une **chose qu'on ne met pas à table** lorsqu'on fait une grande Séouda ;

- pour une femme, lorsqu'elle met ses bijoux, **laisser un bijou qu'elle ne met pas** ;

- lors des mariages, **mettre de la cendre sur la tête du 'Hatan** et encore d'autres choses (exemple : **casser le verre**).

Le chapitre 560 du *Choul'han 'Aroukh* décrit tous les signes que l'on doit faire en souvenir de la destruction du *Beth Hamikdach*. Et, effectivement, il est important d'**entretenir notre peine** qu'il ne soit pas encore construit ; et d'avoir, tout au long de l'année, des petits rappels.

Par exemple, certains ont l'habitude de dire après chaque repas le *Téhilim* de " **'Al Naharot Bavel**" (*Téhilim* 137), qui raconte que lorsque les Juifs sont partis en exil, ils sont arrivés au fleuve de Babel. Leur geôliers leur ont demandé de chanter,

mais ils ont répondu : «Comment pourrions-nous chanter des chants de Jérusalem dans **l'état d'exil** dans lequel nous sommes ?"

Le Chabbath, où on ne peut pas dire ce *Téhilim* car c'est vraiment un *Téhilim* de deuil, on dit celui de "*Chir Hama'alot Béchouv Hachem Èt Chivat Tsion*" (*Téhilim* 126), qui dit que lorsqu'Hachem ramènera les exilés à Tsion, on aura l'impression que **toutes ces souffrances n'étaient qu'un cauchemar**.

Et évidemment, ce qui nous est demandé, à travers ces signes que nous faisons tout au long de l'année, c'est **l'intention du cœur** : nous rappeler que nous ne pouvons pas être entièrement satisfait de notre sort tant que le *Beth Hamikdach* n'est pas reconstruit.

Qu'il puisse l'être bientôt, de nos jours. Amen !



MICHNA

Cette *Michna* continue en nous citant les paroles de Hillel, qui avait l'habitude de dire :
“Ne te sépare pas de la communauté.”

Le *Roua'h 'Haïm* explique : car, dans une assemblée de *Talmidé 'Hakhamim*, certains peuvent être pour toi des *Rabbanim*, d'autres des élèves, d'autres des compagnons, comme l'indique une autre *Michna* qui dit : “J'ai beaucoup appris de mes *Rabbanim*, et encore plus de mes compagnons ; **et de mes élèves, plus que de tout le monde.**”

Une assemblée comporte toutes ces catégories de personnes. Il ne faut donc pas s'en séparer, car on peut en **puiser de grandes ressources.**

La *Michna* continue en disant : **“Et ne crois pas en toi jusqu'au jour de ta mort.”**

Le *Roua'h 'Haïm* explique que c'est une suite de la phrase précédente. Que par ces mots, Hillel nous dit : “Ne te sépare pas de tous ces gens, en t'imaginant que tu peux étudier tout seul, sans jamais avoir besoin de l'aide de qui que ce soit pour comprendre ce que tu étudies et prendre les bonnes décisions.”

Hillel continue en disant : **“Et ne juge pas ton ami tant que tu n'es pas arrivé à sa place.”**

Le *Sfat Émet* explique qu'il y a tellement de paramètres que nous ne connaissons pas dans les actions de notre prochain qu'il nous est **impossible de le juger**, tant que nous ne sommes pas dans sa situation. Et nous n'y serons jamais.

La *Michna* continue : “Et ne dis pas une chose qu'il est impossible d'entendre. Car, en fin de compte, elle sera entendue.”

Le *Roua'h 'Haïm* explique : lorsque tu études avec un compagnon d'étude, ne prétends pas que son explication est impossible à entendre. Ne rejette pas systématiquement sa vision des choses. Car **si tu es attentif à ce qu'il t'explique**, tu verras qu'on peut, peut-être, finalement, l'accepter.

Voir suite en page 6

Michlé, chapitre 29, verset 9

KÉTOUVIM

HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : **“Lorsqu'un sage se querelle avec quelqu'un de stupide, qu'il s'irrite ou qu'il lui fasse des sourires, il n'obtiendra pas gain de cause.”**

Rachi nous dit que lorsqu'un sage en arrive à se disputer avec une personne stupide, il ne sort **jamais apaisé de cette querelle.** Et ce, qu'il lui montre un visage furieux ou souriant.

Selon le *Métsoudat David*, ce *Passouk* avertit le sage de ne pas entamer de discussion avec un sot. Car quelle que soit la stratégie que le sage adoptera, il ne **sortira pas vainqueur de ce débat** : s'il se met en colère, le sot s'enervera encore plus ; et s'il sourit, le sot s'enorgueillira. La sagesse consiste donc à éviter toute discussion avec lui.

Le *Ralbag*, pour sa part, a compris que la colère et le sourire dont parlent le *Passouk* sont ceux du sot. En effet, dès que le sage se met à argumenter, le sot ne le laisse pas terminer (soit il s'enerve, soit il éclate de rire et ridiculise ses paroles) ; et **le sage n'arrive donc pas à s'exprimer.** C'est pourquoi la sagesse consiste à éviter toute discussion avec ce genre de personnes.

Le *Malbim* explique qu'il y a trois termes pour dire “sot” :

- Évil : celui qui rejette n'importe quel argument

de sagesse, en émettant un doute à son sujet, et en affirmant : “Je n'y crois pas.”

- *Ksil* : celui qui reconnaît la sagesse mais la repousse à cause de passions pour les choses interdites.
- *Péti* : celui qui se détourne des arguments de sagesse parce qu'il ne les comprend pas.

Le roi Chlomo nous dit qu'on peut calmer le *Ksil* en se mettant en colère contre lui, et le *Péti* en lui montrant un visage souriant, et en lui expliquant patiemment et agréablement la sagesse. Par contre, pour le Évil, on ne peut rien faire. Car il met en doute tout ce qu'on lui dit. Le roi Chlomo **déconseille donc de discuter avec lui.**

Le *Malbim* conclut en disant que notre *Passouk* indique aussi que même lorsqu'Hachem veut ramener un Évil à la *Téchouva*, cela ne marche pas. Car que l'on soit gentil ou sévère avec lui, le Évil continue à rester dans ses doutes, et à déclarer son incroyance dans la punition ou la récompense.

Il est donc très difficile de lui faire faire *Téchouva*.



CHOFTIM PROPHÈTES

Le livre de Yéhochooua' nous avait dit que plusieurs régions d'Érets Israël n'avaient pas été conquises. Hachem avait dit à Yéhochooua' : "Tu es déjà vieux. **Arrête de faire la guerre.** Tout ce qui n'a pas été conquis le sera après ta mort."

Et effectivement, le début du livre de *Choftim* nous dit qu'après la mort de Yéhochooua', les *Bné Israël* ont demandé à Hachem, par l'intermédiaire des *Ourim Vétoumim*, quelle tribu va, en premier, faire la guerre pour **conquérir son territoire**, de manière à encourager les autres tribus à faire aussi la guerre, pour que chacune prenne possession de son territoire. La réponse a été : "La tribu de Yéhouda". Le chef de celle-ci était Calev ben Yéfouné."

Calev avait un demi-frère : Otniel ben Kénaz. Et, à part le fait que celui-ci était un **très grand Talmid 'Hakham**, c'était aussi un très grand guerrier.

Le texte nous dit que Yéhouda a appelé son frère Chim'on, qui était aussi une tribu très puissante, et lui a dit : "Joins-toi à moi, pour que nous soyons les premiers à faire la guerre. Ceci encouragera les autres tribus à faire la guerre aussi."

Le texte raconte les guerres que Yéhouda a menées, et les victoires qu'il a remportées. A un moment, il nous dit que le roi de Bézék s'est enfui, qu'ils l'ont poursuivi, ils l'ont attrapé, lui ont coupé les pouces de la main et les orteils du pied. Le roi de Bézék a dit : "J'ai moi-même fait la même chose à 70 rois, qui n'avaient pour toute nourriture que les miettes qui tombaient sous ma table. Je vois que ce que j'ai fait à ces rois, **Dieu me l'a fait aussi.**" Et il est mort sur ces paroles.

Le texte raconte quelles régions ont été conquises. Il dit qu'Otniel ben Kénaz, qui était un très grand *Talmid 'Hakham*, a **prié Hachem de pouvoir installer une Yéchiva**, et de lui envoyer de bons élèves. Hachem l'a exaucé : Il lui

a envoyé de très bons élèves, qui étaient tous de grands *'Hassidim*.

Yéhouda et Chim'on ont continué leur conquête (le texte cite, entre autres, les villes de Gaza et d'Ashkélon). Ils ont même réussi à conquérir un endroit où les gens étaient très puissants car ils avaient des **chars en fer**. Et ce n'est que grâce à Hachem qu'ils ont réussi cela.

Suite à ces différentes victoires, remportées par Yéhouda et Chim'on, les autres tribus ont aussi fait la guerre pour conquérir leur territoire. Cela a été le cas de la tribu de Yossef. Elle est arrivée à la ville de Louz, dont l'accès était invisible. En effet, on n'entrait dans cette ville que par une caverne. Mais même l'accès à cette dernière n'était pas visible car il y avait, devant, un énorme noisetier, dont le tronc était creux. Et c'est en pénétrant dans le tronc qu'on pouvait accéder à la caverne, puis à la ville. À un moment, les membres des tribus de Binyamin et Yossef ont vu qu'un homme est sorti de la ville, mais n'ont pas compris par où il en était sorti. Ils l'ont attrapé, et lui ont dit : "Si tu nous montre l'entrée de la ville, nous te laisserons vivant, toi et ta famille." L'homme a eu **si peur qu'il la leur a montrée**.

Ils ont conquis la ville et, conformément à leur promesse, ont **laissé vivre cet homme et sa famille**.

On raconte que cet homme est allé dans une autre région, et qu'il y a construit une ville qu'il a appelée Louz.

Cette ville est très célèbre, car elle n'a jamais été détruite ni par San'hérv, ni par Nabuchodonosor. Et, en plus, **même l'ange de la mort ne pouvait pas y entrer** : lorsque les gens avaient vieillis et qu'ils souhaitaient mourir, ils sortaient hors de la ville et mouraient.

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Le Talmud nous enseigne : "L'homme doit toujours parler avec douceur aux autres." (Yoma 86a)

LE CAS DE LA SEMAINE



En classe, Réouven reçoit un petit papier plié de la part de Chim'on. Avant qu'il ne l'ouvre, Chim'on lui mime des **signes dénigrants** sur leur camarade Gad, et Réouven comprend que le papier contient sans doute une blague douteuse sur Gad.



QUESTION

Réouven doit-il ouvrir le petit papier ?

Réponse

Réouven ne doit pas ouvrir le petit papier que lui a envoyé Chim'on. En effet, il a toutes les raisons de penser que des propos médisants y sont inscrits, et tout propos qu'il est interdit d'émettre, on ne pourra ni l'écouter, ni le lire.



HISTOIRE

À un certain moment, **Rav 'Ovadia Yossef habitait à Tel Aviv**, et était voisin avec un *Talmid 'Hakham*, qui s'appelait Rav Yossef Bar Chalom.

Un jour, Rav Yossef Bar Chalom a eu un garçon. Après quelques jours, la *Rabbanite* Margalit (la femme de Rav 'Ovadia Yossef) a dit à la maman du bébé : "Nous n'avons pas entendu quand se passera la *Brit-Mila*..." Et la maman a répondu : "Nous ne l'avons pas programmée pour l'instant, car nous n'avons **pas d'argent pour faire une Séouda** (un repas)."

La *Rabbanite* Margalit a immédiatement parlé de cela à son mari, qui a répondu : "**Nous prenons sur nous le financement du repas.**"

La *Rabbanite* a dit à la maman : "Il faut programmer la *Brit-Mila*. Nous nous chargeons du repas." Elle est allée à l'épicerie, et a acheté le nécessaire à un repas.

Puis elle a demandé à la maman : "Qu'en est-il du **Brit Its'hak** (le repas que l'on fait la veille de la *Brit-Mila*) ?" La maman a répondu : "Si nous n'avons pas d'argent pour le repas de la *Brit-Mila*, nous n'en avons a fortiori pas pour le *Brit Its'hak*."

La *Rabbanite* est retournée chez son mari, et lui a demandé : "Et que fait-on pour le *Brit Its'hak* ?" Il lui a répondu de retourner à l'épicerie, d'acheter des *Pitot*, des salades et du thon ; et qu'avec cela, ils pourraient **faire un repas correct.**

La *Rabbanite* est retournée à l'épicerie et a commencé à remplir le chariot. L'épicier, étonné, lui a demandé : "Comment se fait-il que vous veniez deux jours de suite ? Y a-t-il une fête chez vous ?" La *Rabbanite* lui a expliqué ce qu'il se passait, pourquoi elle était de nouveau là... Et il a répondu : "**Ce n'est pas correct.**"

La *Rabbanite*, étonnée, a demandé "Pourquoi ?" L'épicier a dit : "Parce qu'ils me doivent 3000 livres (la monnaie israélienne de l'époque)." La *Rabbanite* a dit : "Mais ce n'est pas eux qui payent ; c'est nous !" L'épicier a dit : «Oui, j'ai compris. Mais quand même, ce n'est pas correct de leur acheter. Au lieu de financer leurs repas, vous devriez **payer la dette qu'ils me doivent...**"

La *Rabbanite*, interloquée, a répété à son mari la plainte de l'épicier. Rav 'Ovadia Yossef a voulu lui parler. Il lui a dit : «La famille Bar Chalom est **très pauvre**. Rav Yossef Bar Chalom est un grand *Talmid 'Hakham*. Au nom de toute la Torah qu'il étudie, s'il te plaît, fais un acte de bonté exceptionnel, et **renonce à sa dette.**" Mais l'épicier n'était pas prêt à y renoncer...

Rav 'Ovadia Yossef lui a alors dit : "Si tu acceptes d'y renoncer, je te bénis que tu auras un fils *Talmid 'Hakham*, qui te donnera du *Kavod* dans le monde entier."

L'épicier a accepté. Et il a non seulement **renoncé aux 3000 livres**, mais il a voulu **financer le repas du Brit Its'hak.**

47 ans plus tard, une nuit, la *Rabbanite* Bar Chalom a rêvé de l'épicier. Elle n'a d'abord pas compris pourquoi, mais s'est soudainement rappelée de la dette des 3000 livres... Elle en a parlé à son mari, qui était déjà bien âgé. Et celui-ci a envoyé le fameux enfant de l'époque, devenu entre-temps le Rav Eliahou Bar Chalom, **Rav de la ville de Bat Yam.**

Il est allé à l'endroit de l'épicerie, mais elle n'existait plus. Elle avait été remplacée par un immeuble. Il a cherché l'adresse de l'épicier, et a fini par la trouver.

Il y est allé, et y a trouvé l'épicier, couché et malade. **Un grand Talmid 'Hakham était assis à ses côtés.** C'était le fils de l'épicier, qui s'occupait de lui pendant sa maladie.

Rav Eliahou lui a demandé s'il se souvenait de l'épicerie qu'il avait. Il lui a dit : "Bien sûr !"

Le Rav a demandé : "Y avait-il des gens qui vous devaient de l'argent et qui ne vous ont pas remboursé ?" L'épicier a dit : "Oui." Et il a commencé à citer quelques noms...

Parmi eux, il a cité les Bar Chalom qui lui devaient 3000 livres. Rav Eliahou Bar Chalom lui a dit : «Il s'agit de mon père, et je voudrais voir comment faire pour vous rembourser». Mais l'épicier a dit : «Ce n'est pas nécessaire. **Rav 'Ovadia Yossef m'a remboursé.**"

Étonné, Rav Eliahou lui a dit : "Ah bon ? Je ne savais pas !" L'épicier a expliqué : "Il ne m'a pas remboursé en argent, mais nous avons **signé un contrat**, lui et moi." Rav Eliahou a demandé : "Où est le contrat ?" L'épicier a répondu : «En face de vous. C'est mon fils, qui vaut beaucoup plus que 3000 livres."

L'histoire n'est pas finie...

Rav Eliahou Bar Chalom avait une **caisse pour les Avrékhim et les nécessiteux**, auxquels il distribuait une bourse mensuelle. Et en lisant attentivement la liste des bénéficiaires de cette dernière, il s'est rendu compte que le fils de l'épicier en faisait partie !

Cette histoire montre :

la **Hachga'ha d'Hachem**, qui a fait en sorte que le fils de Rav Yossef Bar Chalom puisse, indirectement, rembourser la dette de son père, à travers son œuvre de bienfaisance ; et surtout l'**extraordinaire 'Hessed de Rav 'Ovadia Yossef**, qui se souciait des besoins des autres bien plus que des siens, et qui ne cherchait qu'à sanctifier le Nom d'Hachem, à **grandir et à embellir Sa Torah**, et à la transmettre à des milliers d'élèves.



Question

Israël est **amateur de tableaux**. Il a récemment commandé un tableau chez un peintre professionnel avec des **directives très précises** quant à la nature de sa réalisation. Le peintre s'engage à lui fournir le tableau **un mois plus tard** et ils **fixent ensemble la somme** qu'il lui paiera, tout en lui payant un acompte.

Un mois plus tard, Israël contacte le peintre pour savoir où en est la réalisation du tableau. C'est alors que le peintre lui dit qu'il a eu un **meilleur client et qu'il le lui a donc vendu**, mais qu'il ne s'en fasse pas car il lui en fera un autre.

Et, prétend-il, il n'y a aucun inconvénient légal à cela. Puisque le tableau n'existait pas au moment

où ils ont conclu la transaction, cette dernière n'a **aucune valeur juridique** étant donné qu'il n'est pas possible de vendre quelque chose qui n'existe pas. C'est pourquoi, au moment où le tableau était prêt, il avait tout à fait le droit de le vendre à qui bon lui semble.

Israël répond que cela est vrai si la nature de la transaction est la vente elle-même de l'objet, mais s'il s'agit seulement d'un **engagement de sa part à lui fournir un tableau**, puisque tout engagement a son poids juridique, il n'y a donc aucune raison à ce qu'il ait le droit de faire ce qu'il a fait. Il réclame donc le tableau.

GUEMARA



Qui a raison ?



• Yévamot 93b "Déitmar" jusqu'à "La'hzor bo" (le deuxième)

• Choul'han 'Aroukh ("Hochen Michpat) chap.207 alinéa 4

• Choul'han 'Aroukh ("Hochen Michpat) chap.60 alinéa 6

RÉPONSE

Israël a raison. Le *Choul'han 'Aroukh* nous apprend que bien qu'il soit vrai qu'il ne soit pas possible d'effectuer une vente de quelque chose qui n'existe pas - et que la vente ne sera pas valide -, néanmoins, **si la personne s'est engagée à fournir quelque chose**, même si elle n'existe pas au moment de l'engagement, **l'engagement sera valide et contraignant**. C'est pourquoi, dans notre cas où le peintre ne lui a pas vendu le tableau avant qu'il n'existe mais qu'il s'est seulement engagé à le lui vendre une fois qu'il sera réalisé, le peintre sera **obligé de le lui fournir** dans tous les cas.

MICHNA
SUITE

Suite de la Page 3

La *Michna* termine en disant : "Et ne dis pas : **'Lorsque je me soulagerai, j'étudierai'**. Car peut-être que tu ne te soulageras jamais."

Le *Roua'h 'Haïm* explique que Hillel s'adresse à une personne qui pense que dans l'état de faute dans lequel elle se trouve, et avec les mauvaises pensées qui lui encomrent l'esprit, elle **ne peut pas se permettre d'étudier la Torah**, sous peine d'en salir la splendeur ; mais **lorsqu'elle se purifiera**, elle le pourra.

La *Michna* nous dit qu'il ne faut pas raisonner comme cela. Car même si, pour l'instant, notre étude n'est pas *Lichma* (pure, que pour Hachem), elle pourra être la grande clé qui nous ouvrira le chemin pour **arriver à étudier Lichma**. Car si on attend d'être complètement pur pour étudier, on risque de toujours attendre, et de ne jamais étudier la Torah. Or c'est justement l'étude de la Torah qui peut nous aider à nous purifier, et à vaincre le *Yétser Hara'*.

Responsable de la publication : David Choukroun **Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan**

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 77

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com